

Observations¹⁰

From: [Astrid Chouinard](#)
Sent: Tuesday, April 18, 2017 12:37 PM
To: [Jean BERNARD-CHATELOT](#)
Subject: RE: Enquête publique le Grand Travers

Enquête publique préalable au renouvellement de la concession des plages naturelles situées sur la commune de la Grande Motte au titre de 2018 - 2029

Date :18 avril 2017

Monsieur Le commissaire enquêteur,

Propriétaire dans le quartier du Grand Travers, vous trouverez ci-dessous mes remarques et observations dans le cadre de l'enquête publique concernant le renouvellement de la concession des plages naturelles situées sur la commune de la Grande Motte

Les lots de plage situés sur notre secteur (futurs lots 12,13,14 et 15) ont développé des activités illégales et se transforment chaque soir en discothèque à ciel ouvert nous occasionnant de graves désagréments.

Le renouvellement de la concession des plages publiques de la Grande Motte doit être l'occasion de mettre un terme à ces activités illégales connues de toutes les autorités.

Le renouvellement de la concession des plages naturelles doit être l'occasion d'un arrêt complet et immédiat des exactions et imposer un strict respect des conventions signées et des lois.

Pour cela nous demandons que les futurs lots 12, 13, 14 et 15 soient :

Eloignés de la zone résidentielle du Grand Travers à l'est et à l'ouest du quartier.

Que la surface de ces lots soit diminuée de 1500 M² à 1200 M² maximum comme c'est le cas pour les autres lots avec restaurations (futurs lots 6 et 7)

Que seules les activités autorisées soient pratiquées dans un strict respect des conventions. Pour cela, comme c'est le cas pour les futurs lots 6 et 7 que l'activité de restauration soit limitée au midi.

L'activité de restauration étant une activité annexe à la location de matériels, elle n'a pas de raison de perdurer au-delà de l'heure d'occupation du matériel de location.

Nous demandons la fermeture de ces établissements au plus tard à 22 heures, afin d'assurer le repos des habitants du Grand Travers dont beaucoup travaillent même l'été.

Nous demandons un engagement des signataires des conventions, Mr le Maire de la Grande Motte et Mr le préfet représentant de l'état, tous 2 dépositaires de l'autorité publique sur la résiliation de droit des conventions dès la première infraction.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'assurance de ma considération distinguée.

Astrid Chouinard
2, rue du Levant – le Bougainville – Bat D / 42
34280 La Grande Motte

From: [Francis Joseph](mailto:Francis.Joseph)

Sent: Tuesday, April 18, 2017 2:03 PM

To: jbernardchatelot@orange.fr

Subject: Enquête publique

Enquête publique préalable au renouvellement de la concession des plages naturelles situées sur la commune de la Grande Motte au titre de 2018 - 2029

La Grande Motte le : 18 avril 2017

Monsieur Le commissaire enquêteur

Habitant du quartier du Grand Travers, vous trouverez ci-dessous mes remarques et observations dans le cadre de l'enquête publique concernant le renouvellement de la concession des plages naturelles situées sur la commune de la Grande Motte

Les lots de plage situés sur notre secteur (futurs lots 12, 13, 14 et 15) ont développé des activités illégales et se transforment chaque soir en discothèque à ciel ouvert nous occasionnant de graves désagréments.

Le renouvellement de la concession des plages publiques de la Grande Motte doit être l'occasion de mettre un terme à ces activités illégales connues de toutes les autorités.

Le renouvellement de la concession des plages naturelles doit être l'occasion d'un arrêt complet et immédiat des exactions et imposer un strict respect des conventions signées et des lois.

Pour cela nous demandons que les futurs lots 12, 13, 14 et 15 soient :

Eloignés de la zone résidentielle du Grand Travers à l'est et à l'ouest du quartier.

Que la surface de ces lots soit diminuée de 1500 M2 à 1200 M2 maximum comme c'est le cas pour les autres lots avec restaurations (futurs lots 6 et 7)

Que seules les activités autorisées soient pratiquées dans un strict respect des conventions.

Pour cela, comme c'est le cas pour les futurs lots 6 et 7 que l'activité de restauration soit limitée au midi.

L'activité de restauration étant une activité annexe à la location de matériels, elle n'a pas de raison de perdurer au-delà de l'heure d'occupation du matériel de location.

Nous demandons la fermeture de ces établissements au plus tard à 22 heures, afin d'assurer le repos des habitants du Grand Travers dont beaucoup travaillent même l'été.

Nous demandons un engagement des signataires des conventions, Mr le Maire de la Grande Motte et Mr le préfet représentant de l'état, tous 2 dépositaires de l'autorité publique sur la résiliation de droit des conventions dès la première infraction.

La dune étant un bien précieux à transmettre à nos enfants, protégeons la dès maintenant, en interdisant les exactions à coup de bulldozer, en limitant les fréquentations nocturnes amenant incivilités, dégradations, détritus en tout genre.

Préservez également la tranquillité des riverains, en limitant le tapage occasionné par les discothèques de plage et les stationnements anarchiques et illicites, allant jusqu'à détruire les protections du littoral.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'assurance de ma considération distinguée.

Mr et Mme JOSEPH Francis

11 Rue du Mistral

Quartier du Grand Travers

LA GRANDE MOTTE